

DECISION N°2025-16

Portant sur les prestations suivantes :

« LOCATION ET MAINTENANCE DE 2 PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS ET D'UNE IMPRIMANTE AVEC SERVICES ASSOCIES POUR LE PNR DU MONT-VENTOUX »

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée d'un montant maximal de 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne conduisant pas à un montant total du marché supérieur à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

A l'issue de la consultation du 16 juin 2025 en vue de des prestations suivantes « LOCATION ET MAINTENANCE DE 2 PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS ET D'UNE IMPRIMANTE AVEC SERVICES ASSOCIES POUR LE PNR DU MONT VENTOUX »,

Les crédits étant inscrits au budget,

DECIDE,

De passer avec le groupement REX ROTARY SAS – CM CIC LEASING SOLUTIONS, un marché public de fournitures courantes et services pour une durée de 4 années pour la réalisation des prestations suivantes « LOCATION ET MAINTENANCE DE 2 PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS ET D'UNE IMPRIMANTE AVEC SERVICES ASSOCIES POUR LE PNR DU MONT VENTOUX » d'un montant de :

- 5 696.00 € HT soit 6 835.20 € TTC pour la partie location,
- Coût de maintenance des photocopieurs de 0,0035 € HT la copie noir & blanc et 0,028 € HT la copie couleur
- Coût de maintenance de l'imprimante comptabilité de 0,011 € HT la copie noir & blanc et 0,028 € HT la copie couleur ».

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le

08 AOUT 2025

La Présidente



Jacqueline BOUYAC



Accusé de réception en préfecture  
084-258400019-20250808-DEC2025-16-AR-AR  
Date de télétransmission : 08/08/2025  
Date de réception préfecture : 08/08/2025